



Ville de  
**Fleury-  
Mérogis**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Aline Cabeza, Maire

**Date de convocation :** 13/11/2018  
**Date d'affichage :** 13/11/2018  
**En exercice :** 25  
**Présents :** 16  
**Votants :** 17

**de Présents :** Aline Cabeza, Nathalie Batard, Claude Boutin, Nadia Le Guern, Didier Rajobson, Alexandra Le Foll, Stéphane Bernard, Karine Ranvier, Nicolas Piffault, Catherine Degoul, Faouzi Cherchali, Gisèle Bikandou, Caroline Séverin, Jean-Claude Fauve, Abdel Yassine, Annie Saltzmann  
**Ont donné pouvoir :**  
**Excusés :** Didier Fillat, Richard Joly, Robert Gianni, Ruddy Sitcharn, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine  
**Absents :** Joseph Jasmin, Célia Legenty, Ahmed Naceh, Jean-Marc Frésil  
**Secrétaire de séance :** Karine Ranvier

Les décisions du Maire

90/2018 Contrat de vente de spectacles avec Vincent Inchingolo et l'association « le Nadis théâtre » dans le cadre de la programmation du CMA pour des représentations scolaires pour un montant de 2700 € TTC.

91/2018 Convention de partenariat tripartite pour le Festival performance Si(non) Oui ! avec le Collectif pour la culture en Essonne et l'association l'ALOGEA dans le cadre de la saison culturelle pour un montant de 985.58 TTC.

92/2018 Signature d'un contrat entre la mairie de Fleury-Mérogis et l'association Couleurs en jeux dans le cadre de la Semaine bleue pour un montant de 1500 TTC

93/2018 Animation d'ateliers le samedi 22 septembre dans le cadre de la Journée de la citoyenneté avec l'association V3M pour un montant de 800 € TTC.

94/2018 Contrat de cession avec ANZN pour la représentation du spectacle Twanty Tee et Roots Attaks dans le cadre de la saison culturelle le samedi 20 octobre 2018 pour un montant de 461 € TTC.

95/2018 Convention relative à la transmission des données de l'état civil pour l'envoi sécurisé des actes d'état civil à l'INSEE.

96/2018 Annule et remplace la décision 34/2018 contrats avec l'Oeuvre universitaire du Loiret dans le cadre des séjours d'été 2018 suite à une erreur matérielle pour un montant de 9000 € TTC.

97/2018 Convention avec l'association Sagesse d'Afrique pour la préparation des repas des équipes techniques et artistiques le samedi 6 octobre 2018 dans le cadre de la Fashion Week pour un montant 168 € TTC.

98/2018 Signature d'une convention de partenariat relative à la distribution de repas pour le personnel communal de Fleury-Mérogis avec le centre de réadaptation professionnelle dénommé CRP Jean.Moulin.

99/2018 Contrat de cession avec Irie ltes Sound Feat pour la représentation du concert Solo Banton dans le cadre de la saison culturelle pour un montant de 1371.50 € TTC.

100/2018 Contrat avec l'association Réagir pour l'animation de la soirée Fashion Week du 6 octobre 2018 pour un montant de 150 € TTC.

101/2018 Contrat de prestation artistique avec l'association le Cabaret des oiseaux pour le spectacle « Ce que j'ai dans le ventre » le 17 novembre pour un montant de 2150 € TTC.

102/2018 Convention de prestation artistique avec l'association Chapeau Nomade dans le cadre de la programmation du CMA pour des ateliers artistiques de théâtre pour un montant de 4662.98 € TTC.

103/2018 Convention avec l'association GénovéZik pour l'animation musicale de la soirée Fashion Week pour un montant de 350 € TTC.

104/2018 Extension du réseau public de distribution Enedis PC 0912351710002 société Argan pour la construction d'un bâtiment logistique et des ses bureaux associés pour la somme de 241 629.38 € TTC.

105/2018 Avenant à la convention de mise à disposition de locaux en faveur de la CAF de l'Essonne.

106/2018 Convention d'occupation d'un logement situé 1, rue de la Mérantaise à Fleury-Mérogis.

107/2018 Convention avec l'association V3M dans le cadre du projet « Colore ta ville » pour des ateliers graphiques avec la réussite éducative et le centre Jean Moulin pour un montant de 2150 € TTC du 22 au 26 octobre 2018

108/2018 Convention avec Roots Attaack pour la soirée « Dread at the control 6 » le samedi 20 octobre 2018 dans le cadre de la saison culturelle pour un montant de 380 € TTC

109/2018 Convention avec l'association bout'd fil pour la réalisation de tabliers dans le cadre de l'accueil du spectacle « ce que j'ai dans le ventre » pour un montant de 50 € TTC

- 110/2018 Convention avec l'association « l'Atelier » pour la résiliation de 5 tabliers à l'occasion des ateliers pâtisseries le samedi 10 novembre 2018 pour un montant de 50 € TTC
- 111/2018 Marché à procédure adaptée d'exploitation et de maintenance de chauffage, ventilation, traitement de l'eau et climatisation – Lot 1 : Chauffage, ventilation, traitement de l'eau, avec la Société DALKIA pour un montant annuel de 50 090.70 € TTC (poste P2) et 15 882.56 € TTC (poste P3)
- 112/2018 Marché à procédure adaptée d'exploitation et de maintenance de chauffage, ventilation, traitement de l'eau et climatisation – Lot 2 : Climatisation, avec la Société AXIMA CONCEPT pour un montant annuel de 1727.96 € TTC (poste P2) et 2181.56 € TTC (poste P3)
- 113/2018 Convention avec l'association « le Cabaret des oiseaux » dans le cadre d'un atelier de sensibilisation de pâtissage artistique avec les professionnels de la petite enfance pour un montant de 325 € TTC
- 114/2018 Convention avec la pierre brute pour le concert de Wafa Harbaoui dans le cadre de la saison culturelle pour un montant de 3 200€
- 115/2018 Contrat de cession avec le cabaret des oiseaux pour le spectacle « petit ventre » à la médiathèque le 14 novembre pour un montant de 850 € TTC
- 116/2018 Convention avec l'association JazzoNotes music dans le cadre du festival Bossa Nova le 23 novembre pour un montant de 1000 € TTC

Approbation du compte rendu du 24 septembre 2018

Pour : 14 voix

Abstentions : 2 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix

Approbation du compte rendu 12 novembre 2018

Pour : 13 voix

Abstentions : 4 voix

### **1 - Avis sur le rapport de mutualisation des services entre Coeur d'Essonne agglomération est communes membres**

Suspension de séance à 22 h 32

Pour : 13 voix

Contre : 4 voix

Reprise de la séance 22 h 40

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 12 voix

Contre : 3 voix

Ne prennent pas part au vote : 2 voix

**Emet** un avis favorable sur le rapport de mutualisation des services entre Cœur d'Essonne agglomération et ses communes membres.

### **2 - Retrait du groupement de commandes pour la fourniture de carburant et de prestations associées en station service par cartes accréditives**

Demande d'amendement de Madame Annie Saltzmann :

Pour : 3 voix

Contre : 3 voix

Abstentions : 11 voix

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Aline Cabeza n'a pas pris part au vote)

**Autorise** le Maire à procéder au retrait de la commune du groupement de commandes constitué par Cœur d'Essonne agglomération pour la fourniture de carburant et de prestations associées en station-service par cartes accréditives et à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3 - Assujettissement à la TVA des loyers du cabinet médical des Joncs Marins**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Opte** pour assujettir à la taxe sur la valeur ajoutée l'activité de location des locaux du cabinet médical des Joncs-Marins,

**Autorise** le maire, ou son représentant à en faire la demande auprès du service des impôts des entreprises territorialement compétent (SIE Corbeil).

**4 - Prolongation de la concession d'hydrocarbures liquides au gazeux dit concession de la Croix-Blanche demandée par la société Vermillon Pyrénées Sas**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Emet** un avis défavorable à la demande de prolongation de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de la Croix-Blanche » de la société Vermillon Pyrénées SA.

**5 - Bons cadeaux pour Noël précisions budgétaires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Précise** que la dépense sera imputée au compte 6232 fêtes et cérémonies.

**Dit** que les crédits seront prévus aux budgets 2018 et suivants de la commune

Séance levée à 23 h 33